



ATELIER ECRITURE PALIMPSESTE- DINARD

COSEC
29, Rue Guyon Maignon
35800 Dinard

portable : 07.66.03.72.30
mail : palimpseste.dinard@gmail.com
site : atelier-palimpseste.jimdofree.com

Charte

Tous les participants, membres du bureau, animateurs(trices), s'engagent à respecter la Charte de l'Atelier d'écriture Palimpseste, instaurant les droits et devoirs de chacun(e) :

1. Adhérer à l'association Atelier Palimpseste dont le montant de la cotisation est fixé chaque année durant l'Assemblée Générale,
2. Avoir une assurance personnelle responsabilité civile,
3. S'informer des statuts et actions de l'association (Site : atelier-palimpseste.jimdofree.com),
4. Réserver sa séance, car les places étant limitées à six personnes par atelier, les réservations seront retenues par ordre d'arrivée, le paiement s'effectue avant le début de séance,
5. Un atelier pourra être annulé si le nombre de participants est inférieur à deux, une nouvelle date sera proposée. Dans le cas d'impossibilité, un remboursement sera effectué,
6. Prévenir 48h à l'avance en cas d'absence (sauf cas exceptionnel), pas de remboursement mais un report sera proposé,
7. Respecter les horaires de début et de fin des ateliers, l'atelier ne fonctionne pas en libre-service,
8. Prévoir son matériel d'écriture qui n'est pas fourni,
9. Prendre des notes car l'animatrice ne donnera pas de photocopies des séances,

L'atelier d'écriture est un moment de partage :

10. Les ateliers proposés sont des ateliers littéraires et non à vocation thérapeutique,
11. La neutralité, politique, sexuelle, religieuse, est de mise,
12. Confidentialité entre tous, tant pour les personnes que pour les écrits,
13. Tolérance et bienveillance sont obligatoires, tant dans l'attitude que dans les propos,
14. Empathie par l'écoute active, la critique des propositions s'effectuera sur demande de l'animatrice et toujours dans un but positif d'entraide,
15. Les participants sont propriétaires de leurs productions protégées par le droit d'auteur,
16. Les propositions d'écriture durant les ateliers, les progressions de séances restent la propriété de l'animatrice,
17. Le conseil d'Administration se réserve le droit, dans les cas extrêmes, d'exclure un membre qui par ses propos, son comportement inadéquat, aura perturbé, sali, compromis la qualité de la relation au sein du groupe durant les ateliers. L'exclusion sera immédiate et sans dédommagement.

Je m'engage à respecter la Charte de l'association Atelier d'écriture Palimpseste,

Lu et Approuvé,
Date,
Signature

Prénom, Nom :